

M. Fraser: Était-ce seulement une menace en l'air ou le gouvernement a-t-il l'intention d'organiser un scrutin secret sous sa surveillance en vertu de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, ou d'une loi spéciale, et le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le ministre des Postes donnera sa démission, comme il en a pris l'engagement, si les syndiqués lui donnent tort et appuient leur exécutif?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à la seconde partie de la question. En ce qui concerne la première partie, j'ai entendu des députés de l'autre côté dire que le député interprétait mal les propos du ministre des Postes. Pour ma part, je ne les ai pas entendus.

LA GRÈVE DES POSTIERS—LES PERTES SUBIES PAR LES
PETITES ENTREPRISES—LES CHIFFRES ESTIMATIFS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): J'ai une autre question supplémentaire pour le premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme le député de York-Est, parlant pour le gouvernement, a déclaré il y a quelques jours, et je cite:

Vous avez beau parler des petites entreprises autant que vous voulez, mais elles apprennent à faire face à la situation.

Et comme le ministre des Postes a dit le contraire hier dans un discours au cours duquel il a affirmé que les grèves postales acculent les petites entreprises à la faillite, le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si la déclaration du ministre des Postes s'inspire des renseignements que reçoit le gouvernement et, dans l'affirmative, à quel point la grève affecte les petites entreprises et les autres particuliers et organismes canadiens?

M. Guay (Saint-Boniface): Comment va la campagne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je prends note volontiers de la question, monsieur l'Orateur.

LA GRÈVE DES POSTIERS—L'INCIDENCE SUR LES PETITES
ENTREPRISES—LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, dans un discours, le ministre des Postes a mentionné la perte de revenus agricoles et de ventes à l'exportation attribuable aux grèves survenant aux élévateurs à grains, dans les ports et dans les chemins de fer. Comme les grèves dans ces domaines ont vite provoqué l'intervention législative du gouvernement, le premier ministre estime-t-il que les faillites et les mises à pied dans la petite entreprise ne sont pas d'importance comparable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

LA GRÈVE DES POSTIERS—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT QUANT À UN RAPPEL EXÉCUTOIRE AU
TRAVAIL—LE CAS DES PETITES ENTREPRISES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): J'aimerais poser une question supplémentaire. Le gouvernement a-t-il fait tout son possible pour voir quelles sont les difficultés et le préjudice causés par la grève postale qui dure depuis cinq semaines et, dans l'affirmative, quelle mesure compte-t-on prendre? Le premier ministre avait dit en effet que le Parlement interviendrait lorsque la suspension de ce ser-

Questions orales

vice public deviendrait tellement nuisible qu'il ne serait plus possible de respecter le droit de grève.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je l'ai dit dans ma réponse à la question précédente, je n'ai aucun renseignement précis à ce sujet. Il se peut que l'on en ait recueilli au cabinet du ministre des Postes ou dans d'autres bureaux.

M. Fraser: Nous avons ces renseignements.

M. Trudeau: Alors pourquoi le député me pose-t-il la question?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il est peut-être bon de faire consigner vos propos de temps à autre.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PROPOS DU MINISTRE DES POSTES AU SUJET DU
MOUVEMENT SYNDICAL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et découle du discours que le ministre des Postes a fait hier au Club Rotary et qui renfermait certaines remarques fort inquiétantes, si elles sont véridiques. Le ministre des Postes aurait dit:

... le syndiqué à l'heure actuelle est dressé contre le citoyen ordinaire et contre la nation... Il ne s'agit plus d'un conflit entre patrons et ouvriers où le patronat perd lorsque l'ouvrier gagne, mais d'un conflit ouvrier contre la nation.

Je voudrais demander au premier ministre si c'est la politique officielle du gouvernement que le ministre des Postes énonçait ainsi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question est manifestement oratoire. Il ne s'agit pas de politique du gouvernement mais d'une opinion. C'est celle d'un ministre très estimé des Canadiens en général et de nombreux chefs syndicaux en particulier. Il me semble que presque tous les députés approuvent le ministre d'avoir exprimé ainsi son point de vue. Il est indubitable que le syndicalisme aurait lieu d'examiner ses perspectives d'avenir à la lumière de la tournure des événements. Je trouve que c'est une très importante question que tous les députés devraient se poser.

LA POSSIBILITÉ DE REMANIEMENT DU SYSTÈME DE
NÉGOCIATION COLLECTIVE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question supplémentaire. Le ministre des Postes a laissé entendre qu'un syndiqué qui s'oppose au gouvernement est antipatriotique, ce qui est difficile à accepter de la part d'un homme qui croit aux libertés civiles. J'aimerais savoir si le ministre des Postes énonçait la politique du gouvernement lorsqu'il a dit que le système de la libre négociation collective avait été conçu à une époque où la société était moins complexe et qu'il faudrait le remanier à fond. J'aimerais demander au premier ministre si telle est la politique du gouvernement? Si oui, quels changements fondamentaux le gouvernement songe-t-il à apporter à la libre négociation collective?